

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Le conseiller Monsieur Gaétan Pelchat donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 57-2006 adoptant **le règlement de construction de Saint-Honoré-de-Shenley**. À cette occasion, le conseil se dispense de la lecture intégrale dudit règlement.

RÈGLEMENT NUMÉRO 57-2006

RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

ATTENDU que le Conseil souhaite unifier et réviser les règlements de construction des anciennes municipalités du Canton de Shenley et de la Paroisse de Saint-Honoré ;

ATTENDU que le Conseil a tenu une période de consultation du 13 au 28 novembre 2006 inclusivement sur ce projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le mardi 28 novembre à compter de 19h00 ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance spéciale tenue le 4 janvier 2007 à 19h30 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité ordonne et statue par le présent règlement portant le numéro 57-2006 ce qui suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le document ci-annexé intitulé « Règlement de construction de Saint-Honoré-de-Shenley » et portant le numéro 57-2006 est adopté pour faire partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement remplace les règlements numéro 339 et 87-90 des anciennes municipalités du Canton de Shenley et Paroisse Saint-Honoré.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Herman Bolduc
Maire

Édith Quirion
Directrice Générale/sec-très.